



# CONVENTION DE COOPÉRATION ET D'ENGAGEMENTS

LYON 2030 - VILLE CLIMATIQUEMENT NEUTRE

**Convention établie entre :**

**L'École Centrale de Lyon**

**&**

**La Ville de Lyon**

## Préambule

Les activités humaines sont responsables du dérèglement climatique observé ces dernières décennies à l'échelle du globe. Le territoire lyonnais ne fait pas exception. Le climat à Lyon a déjà changé, impactant le quotidien des Lyonnais, en particulier les personnes les plus fragiles. Les scénarios climatiques à l'horizon 2070 appliqués à Lyon prévoient que les températures s'apparentent à celles d'Alger si rien n'est fait d'ici là.

Agir pour le climat nécessite une adaptation de nos modes de vie, une remise en question de notre rapport au vivant et aux limites planétaires, de nos modes d'organisation sociale et de nos politiques publiques. À l'échelle d'une ville, réduire drastiquement les émissions de gaz à effet de serre suppose de réinventer de nouvelles manières de faire société et cité, d'imaginer et de concrétiser un avenir plus sobre. La ville doit aussi s'adapter aux fortes chaleurs, à la sécheresse des sols, et potentiellement à l'accélération d'épisodes météorologiques extrêmes.

Afin de relever ce défi climatique, la municipalité s'est fixé en 2022, dans le cadre d'un appel à projets européen, l'objectif le plus ambitieux qui soit : l'atteinte de la neutralité climatique en 2030. Cet objectif couvre toutes les émissions de gaz à effet de serre, aussi bien celles produites sur le territoire lyonnais que celles dites "indirectes", par les achats de biens et de services notamment. Les émissions de la municipalité ne représentent que 5% des émissions du territoire et ses politiques publiques n'ont un impact que sur 20% à 30% des émissions territoriales. Dès lors, seules une mobilisation collective et massive, et la coopération entre tous les acteurs locaux permettront de rendre cet objectif atteignable : acteurs relais vers les citoyens, acteurs économiques, acteurs de l'enseignement et de la recherche, acteurs de la jeunesse, étudiants, acteurs publics et parapublics... et plus largement l'ensemble des citoyens.

En articulation avec la vision collective portée par le pacte climat Lyon 2030, les *conventions de coopération et d'engagements Lyon 2030* sont établies par chaque membre de l'Agora. Elles formalisent leurs engagements et les axes de coopération avec la municipalité, qui sont adaptés à leurs spécificités : leurs enjeux, leur capacité à agir et leur cœur de métier ou d'action.

## Article 1 : objet de la convention

La présente convention formalise la vision et les engagements pour la neutralité climatique à l'horizon 2030 à Lyon de l'École Centrale de Lyon ainsi que les axes de coopération avec la Ville.

Cette convention s'articule avec la vision et les propositions d'engagements collectifs formulées par l'Agora figurant dans le pacte climat Lyon 2030.

## Article 2 : durée de la convention et suivi

La présente convention est établie pour une durée s'étalant de la date de sa signature au 31 décembre 2030.

L'École Centrale de Lyon s'engage à un suivi annuel.

## Article 3 : engagements de la Ville de Lyon

Dans le cadre de cette convention, la Ville de Lyon s'engage à fournir les services suivants de façon partagée avec les membres de l'Agora.

- Faciliter l'interface avec les acteurs territoriaux et l'accès aux ressources existantes en matière de climat / transition écologique ;
- Contribuer à l'identification de financements et au montage de projets associant les membres de l'Agora en fonction des priorités et des actions identifiées dans le pacte climat Lyon 2030 ;
- Valoriser largement les engagements de l'École Centrale de Lyon ;
- Accompagner l'École Centrale de Lyon à évaluer l'impact climatique de ses actions ;
- À l'échelle de ses compétences et son patrimoine, renforcer son plan climat municipal et y intégrer les retours du pacte climat Lyon 2030 et favoriser les partenariats avec les membres de l'Agora.

## Article 4 : contexte, vision et engagements de l'École Centrale de Lyon

### Contexte

- En 2023, l'École Centrale de Lyon fait déjà face au défi climatique et écologique et identifie les vulnérabilités suivantes :

Afin que les futurs diplômés de l'École puissent être des acteurs engagés de la transition vers la neutralité carbone, Centrale Lyon se doit de poursuivre l'intégration dans tous ses cursus de formation d'enseignements sur les grandes transitions. Face à l'urgence climatique, Centrale de Lyon doit également accélérer la production de connaissances nouvelles et le transfert vers les acteurs socio-économiques de technologies durables et climatiquement neutres. Enfin, Centrale Lyon se doit d'être exemplaire sur ses campus en réduisant son empreinte carbone tout en adaptant ses installations au réchauffement climatique.

- L'École Centrale de Lyon mesure ses émissions de gaz à effet de serre et s'est dotée d'une stratégie climat et de transition écologique pour réduire ses impacts.

### Vision 2030

- En collaboration avec ses partenaires académiques, l'École Centrale de Lyon est devenue un centre de ressources sur l'ingénierie régénérative. Elle dispose de ressources scientifiques et de plateformes de transfert pour mener des recherches sur ce concept. Elle a intégré dans l'ensemble de ses formations initiale et continue des enseignements sur les transitions. Elle s'appuie sur une stratégie et un budget vert. Ses campus sont exemplaires et sobres et elle forme ses personnels sur les transitions.
- De nombreux défis doivent être relevés pour rendre cette vision une réalité :

- Développer et déployer une expertise en formation et en recherche sur le concept de société régénérative ;
- Embarquer l'ensemble des parties prenantes internes et leur donner les moyens de participer aux objectifs de l'École Centrale de Lyon sur les grandes transitions ;
- Porter le concept auprès des autres acteurs académiques, des acteurs socio-économiques et des pouvoirs publics sur le plan national et international.

## Engagements

L'École Centrale de Lyon a rejoint l'Agora Lyon 2030 en février 2023. À l'horizon 2030, dans le cadre de cette convention de coopération et d'engagements à l'échelle de la ville de Lyon, elle mettra en œuvre des engagements sur 3 axes :

### *Axe 1 : Contribution au fonctionnement de l'Agora Lyon 2030 et ses productions*

École Centrale de Lyon s'engage à :

- **participer à la mise en œuvre du pacte climat Lyon 2030** élaboré collectivement ;
- **participer** aux sessions plénières de l'Agora (1 à 2 fois par an) et **contribuer** aux travaux de l'assemblée

L'École Centrale de Lyon s'engage également à :

- Mettre à disposition des espaces (amphi, salles de formation) ;
- Co-construire avec les membres de l'Agora des projets d'élèves ;
- Mener des activités de recherche en lien avec des membres de l'Agora ;
- Co-organiser des séminaires scientifiques sur des sujets intéressant l'Agora.

### *Axe 2 : L'embarquement / la mobilisation au-delà de l'Agora*

L'École Centrale de Lyon s'engage à relayer les travaux de l'Agora et les actualités Lyon 2030 en interne et en externe.

Elle s'engage également à partager ses expérimentations auprès des autres acteurs de l'Agora sur la sensibilisation de l'ensemble des étudiants et du personnel sur les limites planétaires et le changement climatique et le calcul de l'empreinte carbone individuelle. Elle s'engage également à intégrer les questions de développement durable dans les événements qu'elle organise dans le cadre de la Fête de la Science.

### *Axe 3 : Actions sur des priorités thématiques identifiées par l'Agora Lyon 2030*

#### **ENGAGEMENT 1 : METTRE À DISPOSITION L'EXPERTISE SCIENTIFIQUE POUR RENFORCER LES COLLABORATIONS ENTRE LES MEMBRES DE L'AGORA AUTOUR DE LA NEUTRALITÉ CARBONE**

En lien avec l'engagement du pacte climat Lyon 2030 « 15. Partager et faire ensemble », l'École Centrale de Lyon créera un *Transition Lab*. Il permettra d'apporter de manière collective des solutions techniques pour arriver à la neutralité carbone en travaillant sur des problématiques propres à la ville de Lyon.

Le *Transition Lab* sera un écosystème physique et virtuel qui a pour objectifs d'apporter des solutions aux transitions environnementale, énergétique, numérique et sociétale, en formant des citoyens et des décideurs responsables et en menant, en partenariat avec les acteurs socio-économiques, des activités de recherche transdisciplinaires, systémiques et collaboratives.

Les actions menées permettront d'aborder les questions de la neutralité carbone en prenant en compte des enjeux connexes : biodiversité, acceptabilité sociale, modèle économique...

#### **ENGAGEMENT 2 : METTRE À DISPOSITION L'EXPERTISE SCIENTIFIQUE SUR L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET À LA GESTION DES RISQUES DES ZONES URBAINES**

En lien avec l'engagement du pacte climat Lyon 2030 « 15. Partager et faire ensemble », l'École Centrale de Lyon développera une plateforme pluridisciplinaire, numérique et expérimentale, de modélisation et de simulation de l'atmosphère urbaine, en s'appuyant sur le quartier de la Part-Dieu. Cette plateforme fournira des paramètres météo-climatiques tels que la vitesse du vent, la température, l'humidité, l'ombrage, la pollution atmosphérique (concentration des oxydes d'azote, de l'ozone, des particules fines et d'autres polluants) ainsi que des données sur les nuisances sonores, le tout avec une haute résolution spatiale (échelle de la rue) et temporelle (inférieure à l'heure). Elle permettra de fournir des données pour les acteurs publics et les accompagner dans la définition de leurs politiques. Les recherches menées sur la plateforme permettront d'avoir des données sur la santé (exposition à la pollution), sur la biodiversité, sur le bien-être des citoyens, sur le modèle économique des politiques publiques ou encore sur les aléas liés aux risques assurantiels.

#### **ENGAGEMENT 3 : CONTRIBUER À LA MONTÉE EN COMPÉTENCES DES ACTEURS DU TERRITOIRE**

En lien avec l'engagement du pacte climat Lyon 2030 « 15. Partager et faire ensemble », l'École Centrale de Lyon élaborera des modules de formation continue pour les cadres dirigeants du public et du privé sur les défis des grandes transitions. L'objectif est de proposer des modules de formation continue dans le cadre du Collège des Hautes Etudes - Lyon Sciences et du Collège d'Ingénierie Lyon Saint-Etienne en s'appuyant sur l'expertise technique et transdisciplinaire des membres de ces deux collèges. Les modules de formation doivent permettre aux cadres dirigeants d'accélérer la transition de leur organisme. Cette plateforme permettra d'accompagner par la formation les acteurs de l'Agora dans la transition vers la neutralité carbone.

Les formations proposées auront des impacts au-delà de la neutralité carbone : réduction de la pollution, renforcement de l'économie circulaire et des circuits courts, transition vers une société décarbonée, accompagnement au changement et à la co-construction.

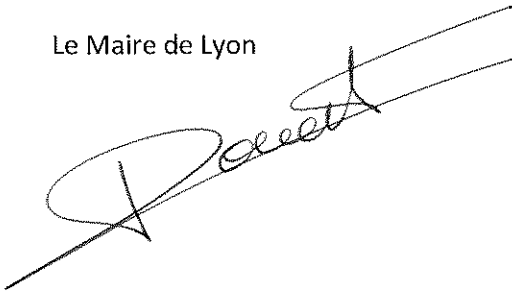
## Article 5 : interprétation et exécution de la convention

En cas de contestation sur l'interprétation et l'exécution de la présente convention, les parties s'engagent, préalablement à tout recours contentieux, à tenter de régler leur différend à l'amiable. Si, dans un délai d'un mois à compter de la réception par l'une des parties des motifs de contestation, le différend persiste et aucun accord n'est trouvé, les parties peuvent saisir toute personne qu'elles désignent d'un commun accord afin d'engager une procédure de médiation.

Fait à Lyon le ..25/01/24..

Signatures :

Le Maire de Lyon



L'École Centrale de Lyon

